



Gemeng **Fiels**

## CONVOCAATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **24 mai 2024 à 08.00** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Huis clos / Approbation : État des restants à recouvrer 2023 ;
2. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2025 ;
3. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2025 ;
4. Approbation de morcellements de terrains :
  - *Morcellement à Larochette, 35-A, rue de Medernach ;*
  - *Morcellement à Larochette, Im Schmittenberg, rue de Mersch ;*
5. Approbation : Demande de suppression temporaire d'un emplacement de stationnement ;
  - *Place Bleech*
6. Affaires de personnel :
  - *Création d'un poste d'employé (e) communal(e) / (A2) pour les besoins du Service technique ;*
7. Approbation : Modification budgétaire extraordinaire 01/2024 ;
8. Approbation : Demande d'un subside extraordinaire / 3 Kantons-Concert 20 Joer duerno / Société Philharmonique Larochette ;
9. Titres de recette;
10. Questions, affaires courantes et communications ;

Larochette, le 17 mai 2024

Pour le Collège Echevinal

Mirko MARTELLINI  
Bourgmestre



Bruno BRUNETTI  
Secrétaire  
(contreseing art. 74 LC)